

DIRECTION DES EXAMENS ET DES CONCOURS
(DEXCO)
01 BP V 151 ABIDJAN

COMMUNIQUE

❖ INSCRIPTION A L'EXAMEN DU BTS SESSION 2025

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique porte à la connaissance des candidats à l'examen du Brevet de Technicien Supérieur (BTS), que les inscriptions pour la session 2025, sont ouvertes sur la plate-forme :

www.examensbts.net

Date d'inscription en ligne : du 29 octobre 2024 au 15 janvier 2025 à minuit.

Les dossiers de candidature après l'inscription en ligne sont à déposer dans les établissements pour les candidats officiels et à la Direction des Examens et des Concours (DEXCO)

à l'immeuble Daoud (ex-Osdi) au plateau, pour les candidats libres, selon un programme qui sera diffusé ultérieurement.

➤ CONDITIONS DE CANDIDATURE

PEUT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE TOUTE PERSONNE AYANT SUIVI LE CYCLE COMPLET DE FORMATION AU BTS DANS UNE ECOLE AGREEE PAR L'ETAT ET SUIVANT L'UNE DES CONDITIONS CI-APRES :

- Deux (2) années de formation après l'obtention du Baccalauréat, du Brevet de Technicien (BT) ou de tout autre diplôme équivalent ;
- Trois (3) années de formation incluant une année préparatoire, après l'échec à l'un des diplômes requis, **l'année préparatoire n'étant autorisée qu'aux personnes ayant obtenu une moyenne d'au moins huit sur vingt (08/20) au BAC ou au BT,**
- Une année de formation après l'obtention du Brevet Professionnel (BP) pour les options Assistanat de Direction et Finance comptabilité ;
- La dernière année de scolarité ne doit en aucun cas dater de plus de trois (3) ans.

➤ LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT COMPRENDRE

1. une fiche d'inscription et une fiche de table à imprimer en ligne ;
2. une (1) photocopie de l'extrait de l'acte de naissance ;
3. une photocopie de la carte nationale d'identité (recto verso sur la même page) ;
4. le(s) certificat(s) de scolarité attestant de la préparation complète au BTS ;
5. une photocopie (légalisée pour les candidats officiels) du diplôme de base requis ou à défaut du relevé de notes obtenues à l'examen (BAC, BT, BP) ;
6. la fiche d'autorisation d'inscription en année préparatoire ;
7. deux (2) photos d'identité ;
8. **10 000 f cfa de frais d'inscription pour les candidats résidents et 20 000 f cfa pour les candidats non-résidents, à payer via TresorMoney- TreorPay (*760*2*5*1*4*3#) ;**

NB: Pour les candidats libres, produire l'original de chaque pièce plus une photocopie simple (non légalisée).



P. LE MINISTRE
P.O. le Directeur

Djama Adam Mory KONE